

**DECRET N° 98-230** DU 26 Juin 1998  
**Portant nomination de l'inspecteur général des postes  
diplomatiques et consulaires.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 98-44 du 3 février 1998 fixant la rémunération des ambassadeurs non-résidents et des ambassadeurs itinérants ;

Vu le décret n° 98-130 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du secrétariat général du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu le décret n° 98-131 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

**D E C R E T E :**

**Article premier.-** M. **BALE Raymond Serge** est nommé inspecteur général des postes diplomatiques et consulaires.

**Article 2.-** M. **BALE Raymond Serge** percevra le traitement alloué aux ambassadeurs non-résidents.

**Article 3.-** Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 26 Juin 1998

**Le Général d'armée Denis SASSOU-NGUESSO.-**

Par le Président de la République,

Pour le ministre des affaires étrangères et de la coopération, en mission :

Le ministre d'Etat chargé de l'agriculture et de l'élevage

**Auguste-Célestin GONGARAD-NKOUA.-**

Pour le ministre des finances et du budget, en mission :  
Le ministre d'Etat chargé de l'agriculture et de l'élevage

**Auguste-Célestin GONGARAD-NKOUA.-**